

API Hastignan - Elémentaire
4 rue César Franck
33160 Saint-Médard-en-Jalles
Mail : contact@api-hastignan.fr
<http://www.api-hastignan.fr>

Saint-Médard-en-Jalles, le 8 septembre 2017,

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
139 av. Montaigne
BP 5
33160 Saint- Médard-en-Jalles

Monsieur Jacques Mangon, Maire de Saint-
Médard-en-Jalles
Place de l'Hôtel-de-Ville
33160 Saint- Médard-en-Jalles

Copies : Mme Pacreau, Directrice de l'Ecole Elémentaire d'Hastignan,
Mme Bancod, Directrice de l'Education,
Mme Le Moller, Adjointe à l'École, la vie scolaire et périscolaire,
Site internet de l'association API Hastignan.

Objet : Secrétariat de l'Ecole Elémentaire d'Hastignan

Madame, Monsieur,

Lors de cette rentrée des classes, nous avons eu la désagréable surprise de constater que le poste de secrétaire de l'Ecole Elémentaire d'Hastignan avait été supprimé, et que cette fonction n'était plus assurée. Nous nous permettons donc de vous écrire pour vous exprimer les grandes difficultés que cela engendre, difficultés qui peuvent avoir des conséquences importantes pour les élèves de l'école.

L'école élémentaire d'Hastignan est une grosse école qui accueille plus de 300 élèves, répartis dans 12 classes dont une ULIS. L'école est grande, à étage, et les personnels travaillant au CLAE ou à la cantine sont très éloignés des classes. La directrice de l'Ecole dispose d'une décharge d'enseignement de deux jours par semaine. Nous sommes extrêmement inquiets face à la suppression du poste de secrétariat, suppression qui a ou aura inévitablement des conséquences :

- Avant tout, en cas d'incident ou de maladie d'un enfant, les enseignantes ne pourront pas confier à la secrétaire la mission de prévenir les familles et d'accompagner et assister l'enfant malade en attendant la famille. Elles se retrouveront donc dans une situation difficile et nous ne voyons pas comment elles pourront à la fois s'occuper de l'enfant malade, ouvrir le portail de l'école aux parents qui viendront le chercher et gérer leur classe. Nous sommes ici inquiets pour la sécurité de nos enfants.
- Certains élèves viennent en bus. L'école a déjà été confrontée cette semaine au cas d'un enfant qui a eu une difficulté avec son bus et a dû prendre le suivant, entraînant une arrivée tardive à l'école. Dans un tel cas, il nous semble très dangereux d'avoir ainsi un enfant de moins de 11 ans, livré à lui-même, qui ne pourra pas rentrer dans l'école car personne ne sera présent pour l'entendre sonner au portail. Une fois encore, il s'agit ici d'un problème ayant trait à la sécurité des enfants.

- Par ailleurs, les élèves qui ont obligation de se soumettre à des rendez-vous médicaux réguliers (tels qu'orthophoniste, kiné...) sont dans l'obligation de réduire ou de supprimer ce suivi car il est bien difficilement concevable de manquer régulièrement une à deux demi-journées de classe par semaine sans que cela ne nuise à la scolarité de l'enfant. Il faut noter que, compte tenu de la charge de travail des orthophonistes et autres professions médicales, il est actuellement très difficile d'organiser ces rendez-vous en dehors des heures scolaires. En effet, les enseignantes ne peuvent se permettre de quitter la classe pour gérer le départ ou le retour en classe d'un élève. Etant donné le nombre d'enfants, ces cas ne sont pas anecdotiques.
- L'absence de secrétariat va lourdement augmenter la charge de travail de la directrice de l'Ecole. Elle se verra donc contrainte de gérer en priorité les urgences, probablement au détriment d'autres choses. En tant que parents, nous craignons que cette surcharge entraîne une moindre disponibilité de la Directrice de l'Ecole pour recevoir les familles en difficultés ou ayant des questions, pour assurer le dialogue nécessaire entre les différents membres de la communauté éducative, enseignants, animateurs, personnels de restauration, parents...
- Nous craignons également que l'absence de secrétariat pour accueillir les familles ou les intervenants extérieurs réduise considérablement l'intervention de personnes extérieures dans l'école (des intervenants venaient parfois dans l'ULIS ou dans les classes, etc...). L'absence de secrétariat aussi risque de conduire à une réduction voire à une suppression des activités demandant un investissement administratif supplémentaire, comme les sorties, les classes Découvertes, la bibliothèque, etc...
- Le simple fait de ne pouvoir joindre l'école par téléphone à tout moment de la journée est problématique. Les parents peuvent avoir un besoin majeur de contacter l'Ecole.

Nous nous permettons donc de vous demander de bien vouloir examiner cette situation difficile, dans l'objectif de la résoudre de manière pérenne, pour le bien des enfants. Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Les Représentants API Hastignan - Elémentaire